



Ville de Lisle-sur-Tarn

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Date de la séance : 28 septembre 2022

Absents excusés (pouvoirs) :

COLLIN Nathalie donne pouvoir à ROBERT Florence
FONVIEILLE Liliane donne pouvoir à ALARY Isabelle
GONTIER Chantal donne pouvoir à VILETTES Max
LOPEZ Anthony donne pouvoir à LIBBRECHT Daniel
THIEBAUD Béatrice donne pouvoir à GAILLAC Patrick
TKACZUK Jean donne pouvoir à VEYRIES Laurent

1. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ordre du jour à **L'UNANIMITÉ**.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 à **L'UNANIMITÉ**.

3. Décisions municipales

Décisions municipales prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et de la délibération n° 34-2020 du 22 juillet 2020.

Les décisions sont en annexe.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **PREND ACTE** des décisions municipales.

4. Urbanisme – ZAC de Rivalou – Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2021

La Convention Publique d'Aménagement (C.P.A.) passée avec la société THEMELIA dans le cadre du projet de la Z.A.C. de Rivalou prévoit, conformément aux articles L 305 du Code de l'Urbanisme et L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'aménageur doit présenter chaque année un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C.) sur le déroulement de l'opération, du point de vue administratif, financier, des études et de la réalisation.

Après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2020, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le CRAC 2021 relatif à la Z.A.C. de Rivalou présenté par la société THEMELIA et joint en annexe
- D'autoriser madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Katy DE OLIVEIRA : au sujet de la station d'épuration, on voit que les évolutions de constructions sont l'occasion de faire un point sur le sujet.

Mme le Maire : déjà réjouissons-nous d'avoir réduit le nombre de logements initialement prévu. Votre élu qui siège à l'agglomération aurait dû vous informer de la situation. Le contrat Suez a été prolongé jusqu'en décembre 2023. Pour l'avenir c'est plus flou, on pourrait repartir en DSP, mais l'agglomération semble ambitionner une régie.

Katy DE OLIVEIRA : la prochaine échéance c'est donc décembre 2023.

Mme le Maire : tout à fait et le travail a déjà commencé.

Katy DE OLIVEIRA : sur le macro-lot 14 la MSP a-t-elle pu avancer ?

Mme le Maire : le dossier avance, pas assez vite. Il y aura aussi un groupe de travail après avis des communes partenaires. Il y a beaucoup d'aléa budgétaire sur ce dossier au regard de la conjoncture. Isabelle ALARY peut vous en dire plus.

Isabelle ALARY : on attend de boucler le plan de financement pour acheter le terrain, il serait hasardeux de le faire avant. C'est le plan de financement qui décidera du timing.

Mme le Maire : on recherche activement des dentistes. Isabelle ALARY est très active, mais que chacun n'hésite pas à apporter son soutien.

Isabelle ALARY : la recherche de dentistes passera par la bouche à oreille, car il y a beaucoup de demandes. Certaines offres sont plus attractives, notamment sur la mise à disposition du matériel. On a des touches mais rien de vraiment concret. Si vous connaissez quelqu'un n'hésitez pas.

Florence ROBERT : pour revenir sur la ZAC avez-vous ressenti des baisses de demandes au regard de la situation économique actuelle ?

Laurent NION : pas encore mais effectivement le marché va sûrement se tendre.

Mme le Maire : je salue le travail entrepris pour sortir ce dossier très mal parti.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (4 abstentions : Katy DE OLIVEIRA – Clarisse ORIOL – Jean TKACZUK – Laurent VEYRIES)

5. Finances – Commune – Budget 2022 – Décision modificative n°1

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les modifications de crédits suivantes :

		BP	DM1	RàR	Total
DEPENSES de FONCTIONNEMENT		3 739 352,00 €	372 131,00 €	- €	4 111 483,00 €
O11	Charges à caractère général	897 260,00 €	59 000,00 €	- €	956 260,00 €
60611	Eau & assainissement	40 000,00 €	- €		40 000,00 €
60612	Energie-électricité	130 000,00 €	30 000,00 €		160 000,00 €
60621	Combustibles	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
60622	Carburants	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
60623	Alimentation	2 500,00 €	- €		2 500,00 €
60624	Produits de traitement	7 500,00 €	- €		7 500,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	- €		500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
60632	F. de petit équipement	40 000,00 €	- €		40 000,00 €
60633	F. de Voirie	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
60636	Vêtements de travail	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
2643,38	Fournitures administratives	4 500,00 €	- €		4 500,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	150,00 €	- €		150,00 €
6068	Autres matières & fournitures	35 000,00 €	- €		35 000,00 €
611	Contrats prestat° services	47 000,00 €	13 000,00 €		60 000,00 €
6132	Locations immobilières	6 000,00 €	- €		6 000,00 €
6135	Locations mobilières	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
61521	Entretien de terrains	20 000,00 €	- €		20 000,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	60 000,00 €	10 000,00 €		70 000,00 €
615231	Entretien et réparations voiries	40 000,00 €	- €		40 000,00 €
615232	Entretien et réparations réseaux	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
61524	Bois et forêts	10 000,00 €	- €		10 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00 €	- €		40 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
6156	Maintenance	43 000,00 €	- €		43 000,00 €
6161	Assurances multirisques	21 000,00 €	6 000,00 €		27 000,00 €
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
6182	Doc. générale et Technique	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
6184	Versements à des organ.form.	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6188	Autres frais divers	5 000,00 €	- €		5 000,00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	110,00 €	- €		110,00 €
6226	Honoraires	35 000,00 €	- €		35 000,00 €
6228	Divers	13 000,00 €	- €		13 000,00 €
6231	Annonces et insertions	500,00 €	- €		500,00 €

6232	Fêtes et cérémonies	55 000,00 €	- €		55 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	18 000,00 €	- €		18 000,00 €
6237	Publications	500,00 €	- €		500,00 €
6238	Divers	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
6241	Transports de biens	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
6251	Frais de déplacement	500,00 €	- €		500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
6262	Frais de télécommunication	13 000,00 €	- €		13 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00 €	- €		4 500,00 €
6282	Frais de gardiennage	500,00 €	- €		500,00 €
6283	Frais de Nettoyage des Locaux	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
62848	Redevances déchets	6 000,00 €	- €		6 000,00 €
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	1 500,00 €	- €		1 500,00 €
63512	Taxes foncières	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
637	Autres impôts & taxes	39 000,00 €	- €		39 000,00 €
012	Charges personnel & frais assimilés	1 164 450,00 €	- €	- €	1 164 450,00 €
6331	Versement de transport	1 380,00 €	- €		1 380,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	14 000,00 €	- €		14 000,00 €
6338	Autres impôts & taxes	1 800,00 €	- €		1 800,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	588 000,00 €	- €		588 000,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	14 690,00 €	- €		14 690,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	141 000,00 €	- €		141 000,00 €
64131	Rémunération	64 000,00 €	- €		64 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	81 500,00 €	- €		81 500,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	179 910,00 €	- €		179 910,00 €
6454	Cotisations ASSEDI/C	4 200,00 €	- €		4 200,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	39 300,00 €	- €		39 300,00 €
6458	Cotisations autres organismes (CNAS)	9 000,00 €	- €		9 000,00 €
6478	Autres charges sociales	670,00 €	- €		670,00 €
65	Autres charges de gestion courante	250 100,00 €	- €	- €	250 100,00 €
6531	Indemnités élus	79 300,00 €	- €		79 300,00 €
6533	Cotisations retraite élus	5 100,00 €	- €		5 100,00 €
6534	Cot. Part Pat. Elus	5 200,00 €	- €		5 200,00 €
6535	Formation	4 000,00 €	- €		4 000,00 €
6541	Pertes sur créances irrécouv.	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
65548	Contribution organ.regroup.	30 000,00 €	- €		30 000,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	32 000,00 €	- €		32 000,00 €
657362	CCAS	12 000,00 €	- €		12 000,00 €
6574	Subv. fonct. person. droit privé	80 000,00 €	- €		80 000,00 €
65888	Autres charges Gestion Courante	500,00 €	- €		500,00 €
66	Charges financières	191 000,00 €	- €	- €	191 000,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	198 000,00 €	- €		198 000,00 €
661121	Montant des ICNE de l'exercice	100 000,00 €	- €		100 000,00 €
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 107 000,00 €	- €		- 107 000,00 €
014	Atténuations de produits	394 760,00 €	- €	- €	394 760,00 €
7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	2 000,00 €	- €		2 000,00 €
739118	Autres reversements de fiscalité	392 760,00 €	- €		392 760,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 430,00 €	- €	- €	180 430,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	180 430,00 €	- €		180 430,00 €
023	Virement à la section d'investissement	661 352,00 €	313 131,00 €	- €	974 483,00 €
023	Virement à la section d'investissement	661 352,00 €	313 131,00 €		974 483,00 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT		3 739 352,00 €	372 131,00 €	- €	4 111 483,00 €

70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	210 000,00 €	- 20 000,00 €	- €	190 000,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	3 000,00 €	- €		3 000,00 €
70688	Autres prestations de services	7 000,00 €	- €		7 000,00 €
70846	MàD personnel - GFP rattachement	200 000,00 €	- 20 000,00 €		180 000,00 €
73	Impôts & taxes	2 218 542,00 €	18 502,00 €	- €	2 237 044,00 €
73111	Contributions directes	1 694 838,00 €	- €		1 694 838,00 €
73211	Attribution de compensation	388 704,00 €	- €		388 704,00 €
73223	Fonds Péréquation ressources communales et intercommunales	- €	18 502,00 €		18 502,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	120 000,00 €	- €		120 000,00 €
7381	Taxe add. droits de mutation	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
74	Dotations & participations	1 302 110,00 €	20 699,00 €	- €	1 322 809,00 €
7411	Dotation forfaitaire DGF	366 000,00 €	- 283,00 €		365 717,00 €
74121	Dot Solidarité Rurale	730 000,00 €	33 248,00 €		763 248,00 €
74127	Dot nationale de péréquation	163 000,00 €	- 12 277,00 €		150 723,00 €
74834	Etat/compens.taxe fonc.	43 000,00 €	11,00 €		43 011,00 €
7488	Autres attribut° et participat°	110,00 €	- €		110,00 €
75	Autres produits & gestion courante	5 700,00 €	- €	- €	5 700,00 €
752	Revenus des immeubles	5 700,00 €	- €		5 700,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	34 000,00 €	- €	36 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00 €	34 000,00 €		36 000,00 €
O13	Atténuation de charges	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €
6419	Remb. rémunérations personnel	1 000,00 €	- €		1 000,00 €
002	Chapîtres codifiés	- €	318 930,00 €	- €	318 930,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	318 930,00 €		318 930,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 602 004,00 €	2 852 407,00 €	2 560 833,54 €	5 454 411,00 €
001	Déficit Reporté	- €	288 321,00 €	- €	288 321,00 €
001	Déficit Reporté	- €	288 321,00 €		288 321,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	410 000,00 €	- €	- €	410 000,00 €
1641	Remboursement Capital d'Emprunts	349 000,00 €	- €		349 000,00 €
16441	Opérations Afférentes à l'Emprunt	61 000,00 €	- €		61 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	- €	68 750,00 €	26 706,00 €	68 750,00 €
202	Frais réalisation documents urbanisme	- €	3 500,00 €		3 500,00 €
2033	Frais d'insertion	- €	250,00 €		250,00 €
2031	Frais d'études	- €	40 000,00 €	8 280,00 €	40 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires logiciels	- €	25 000,00 €	18 426,00 €	25 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	40 000,00 €	200 000,00 €	184 349,23 €	240 000,00 €
204171	Autres établissements publics locaux	40 000,00 €	200 000,00 €	184 349,23 €	240 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	2 088 274,00 €	2 295 336,00 €	2 349 778,31 €	4 383 610,00 €
2121	Plantations	- €	1 550,00 €	1 548,31 €	1 550,00 €
2128	Autres Agencements et Aménagements de Terrains	50 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	110 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	1 563 274,00 €	1 489 000,00 €	1 488 812,26 €	3 052 274,00 €
2151	Réseaux de Voirie	320 000,00 €	373 000,00 €	372 893,55 €	693 000,00 €
2152	Installations de voirie	50 000,00 €	58 000,00 €	58 125,79 €	108 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	65 000,00 €	- 27 000,00 €		38 000,00 €
2161	Œuvres et objets d'art	25 000,00 €	339 786,00 €	367 408,40 €	364 786,00 €
2182	Matériel de Transport	- €	1 000,00 €	990,00 €	1 000,00 €
2184	Mobilier	15 000,00 €	- €		15 000,00 €
23	Immobilisations en Cours	63 730,00 €	- €	- €	63 730,00 €
2313	Constructions	- €	- €		- €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	63 730,00 €	- €		63 730,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 602 004,00 €	2 852 407,00 €	994 638,21 €	5 454 411,00 €
----------------------------------	--	-----------------------	-----------------------	---------------------	-----------------------

021	Virement de la section de fonctionnement	661 352,00 €	313 131,00 €	- €	974 483,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	661 352,00 €	313 131,00 €		974 483,00 €
024	Produits des Cessions	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
192	Produits des Cessions	40 000,00 €	- €		40 000,00 €
040	Opérations d'Ordre	180 430,00 €	- €	- €	180 430,00 €
28	Amortissements Immobilisations	180 430,00 €	- €		180 430,00 €
10	Dotations, fonds divers	149 650,00 €	1 854 516,00 €	- €	2 004 166,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	1 854 516,00 €		1 854 516,00 €
10222	FCTVA	80 000,00 €	- €		80 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	69 650,00 €	- €		69 650,00 €
13	Subventions d'Investissement	870 572,00 €	884 760,00 €	994 638,21 €	1 755 332,00 €
1321	Etat et établissements nationaux	36 719,00 €	19 600,00 €	19 573,75 €	56 319,00 €
1322	Régions	167 043,00 €	397 560,00 €	397 560,00 €	564 603,00 €
1323	Départements	222 724,00 €	183 500,00 €	183 487,33 €	406 224,00 €
13251	GFP de rattachement	110 000,00 €	- 110 000,00 €		- €
1341	Dotations d'équipement des territoires ruraux	334 086,00 €	394 100,00 €	394 017,13 €	728 186,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	700 000,00 €	- 200 000,00 €	- €	500 000,00 €
1641	Emprunts	700 000,00 €	- 200 000,00 €		500 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 739 352,00 €	372 131,00 €	- €	4 111 483,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 739 352,00 €	372 131,00 €	- €	4 111 483,00 €
SOLDE	- €	- €	- €	- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 602 004,00 €	2 852 407,00 €	2 560 833,54 €	5 454 411,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 602 004,00 €	2 852 407,00 €	994 638,21 €	5 454 411,00 €
SOLDE	- €	- €	- 1 566 195,33 €	- €

SOLDE GENERAL	- €	- €	- 1 566 195,33 €	- €
---------------	-----	-----	------------------	-----

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Clarisse ORIOU : pour l'entretien des bâtiments, vous avez ajouté 10 000 € pour les travaux de la gare. Vous comptez débiter les travaux en 2022 ou en 2023 ?

Mme le Maire : nous jouons la prudence, les chantiers évoluent de manière importante, 2023 paraît plus cohérent, il faut rester prudent.

Clarisse ORIOU : au sujet des PUP pour le Lac je n'ai pas vu la décision.

Mme le Maire : si elle est passée.

Laurent VEYRIES : concernant les mois d'hiver et les économies, chacun a son idée, qu'est-il prévu ?

Mme le Maire : Didier Salandin travaille avant de réunir un groupe de travail.

Didier SALANDIN : il y aura des décisions collégiales à prendre.

Mme le Maire : il fallait d'abord réunir les données techniques.

Laurent VEYRIES : il va falloir faire preuve de pédagogie.

Mme le Maire : nous serons aussi vigilants pour les terrains de sport, pour qu'ils ne restent allumés que quand les joueurs sont dessus.

Laurent VEYRIES : il faudra aussi le signaler au collègue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (4 abstentions : Katy DE OLIVEIRA – Clarisse ORIOL – Jean TKACZUK – Laurent VEYRIES)

6. Finances – FC Vignoble 81 – Subvention exceptionnelle

Par délibération en date du 30 mars 2022, le conseil municipal décidait de l'attribution des subventions aux associations.

Certains versements de ces subventions étaient conditionnés notamment à la réalisation d'un évènement ou d'une manifestation.

Ainsi, le FC Vignoble 81 s'était vu accorder une subvention de 300 € conditionnée à la tenue du tournoi des vendanges.

Les épisodes caniculaires de cet été, combinés aux restrictions d'arrosage préfectorales, n'ont pas permis la tenue de ce tournoi, les terrains ayant été déclarés impraticables pour la sécurité des joueurs et la préservation des pelouses. Bien que les raisons de cette annulation ne soient pas du fait du club, le manque à gagner financier généré par l'absence des recettes d'organisation a amené le FC Vignoble à solliciter la commune pour obtenir le versement de la subvention.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € en remplacement de la subvention conditionnée à l'organisation du tournoi des vendanges.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

François ROQUES : je m'étonne de ne pas vous voir vous abstenir sur cette subvention alors que vous vous abstenez sur le budget et sur la subvention de Holà.

Katy DE OLIVEIRA : c'est que ce n'est pas le même principe car c'est plus un dédommagement pour un fait extérieur.

Théo PUJOLAR : une subvention sert à impulser le mouvement associatif, ce n'est pas logique comme attitude sélective.

Katy DE OLIVEIRA : ce n'est pas la même chose, c'est un fait extérieur à l'association.

Clarisse ORIOL : il ne faut pas comparer avec le vote du budget, qui est plus global.

Mme le Maire : Je salue l'élégance de cette majorité qui va voter cette subvention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (Clarisse ORIOL, Jean TKACZUK et Laurent VEYRIES ne prennent pas part au vote).

7. Finances – Centre Communal d'Action Sociale – Subvention 2022

Afin d'assurer le bon fonctionnement du budget, il est demandé au conseil municipal d'attribuer au titre de l'exercice 2022 une subvention au CCAS d'un montant de 12 000 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au budget, chapitre 65.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Laurent VEYRIES : le montant est identique à l'année dernière, on peut imaginer que le COVID a augmenté la précarité, l'avez-vous ressenti ? N'est-ce pas générateur d'un besoin d'enveloppe supplémentaire ?

Annie LAMBERT : le paradoxe c'est que les demandes ont diminué avec le COVID, au pire ont stagné. Le budget est actuellement suffisant, mais soyez assuré que nous reviendrons devant le conseil si besoin. Il faut prévoir une enveloppe à la hausse pour les problèmes d'énergie, c'est quasiment certain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

8. Foncier – Acquisition d'une partie des parcelles M1087 – M1092 – M1094 – Autorisation de signature

La commune a pour projet la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit Lapeyrière. L'objectif du projet, est de proposer des parcelles communales afin d'insuffler une nouvelle dynamique à ce quartier.

Pour une cohérence d'aménagement, il convient de procéder à l'acquisition de certaines parties de parcelles propriété de M. Guy Golse.

Par courrier en date du 30 juin 2022, M. Guy Golse donnait son accord pour réaliser la transaction au prix de 15 € le mètre carré.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées M1087 – M1092 – M1094, propriété de M. Guy Golse, au prix de 15 € le mètre carré, selon le plan indicatif joint en annexe, pour une surface estimée de 880 m².
- De dire que les emprises foncières seront régularisées entre les différents propriétaires (Commune – M. Guy Golse – M. Jean-Claude Cayré) concernant notamment l'implantation de l'ancienne école de Lapeyrière

dont une partie se situe actuellement sur le terrain de M. Cayré.

- De dire que cet achat est conforme à l'évaluation des services de France Domaine en date 14 juin 2022.
- De dire que l'ensemble de frais inhérents à cette opération seront à la charge de la commune.
- De désigner l'office notarial de maître Gardelle, domicilié route de Salvagnac 81310 Lisle-sur-Tarn, afin de rédiger les documents nécessaires.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Katy DE OLIVEIRA : le projet n'a pas été présenté en conseil municipal.

Max VILETTES : ce terrain avait été acheté en 2008, à un prix très élevé – 80 000 € - pour faire une salle des fêtes. Nous préférons faire un petit lotissement pour refaire vivre le hameau et réhabiliter l'école. Ce ne seront que 9 ou 10 lots.

Mme le Maire : pour le moment rien n'a été fait, on va régulariser, puis nous ferons des propositions. Le préalable c'est l'achat du terrain.

Max VILETTES : il y aura bien sûr un groupe de travail.

Clarisse ORIOL : je ne comprends pas le paragraphe sur les emprises foncières.

Marie-Claude LAMBERTO : il y a une partie de l'école sur le terrain de M. Cayre.

Max VILETTES : et de la fosse septique.

Mme le Maire : c'est le début d'un projet.

Katy DE OLIVEIRA : c'est à contre-courant en matière de réglementation, je ne comprends pas l'intérêt.

Mme le Maire : je ne comprends pas que vous ne compreniez pas. Vous parlez de la loi climat et résilience, mais les marges de manœuvre seront très limitées à un moment. Les dispositions de la loi seront arbitrées à l'agglomération, et le compteur tourne depuis 2021.

Katy DE OLIVEIRA : vous dites que sur Rivalou il y a un risque de ne pas vendre et vous faites un lotissement ailleurs.

Mme le Maire : vous croyez vraiment qu'en 2007 les bonnes questions ont été posées quand Rivalou a été fait ? On commence juste à s'en sortir. Nous voulons dynamiser la démographie, nous voulons maintenir les écoles, le collège.

Katy DE OLIVEIRA : donc Rivalou est une bonne chose.

Mme le Maire : pas au niveau financier, ça c'est certain.

Katy DE OLIVEIRA : ce n'est pas cohérent.

Florence ROBERT : si ça l'est. Les hameaux ont le droit aussi à la mixité sociale, ils ne sont pas réservés à la petite bourgeoisie avec des voisins très loin. Je ne vois pas que les classes moyennes soient limitées à Rivalou. C'est tout de même insupportable ces gens qui viennent des villes s'installer dans les campagnes pour expliquer au monde rural comment il doit vivre. Mais bien sûr après qu'ils se soient installés.

Katy DE OLIVEIRA : pourquoi construire si loin des services.

Patrice FOGLIARINO : les agriculteurs seront près de leur exploitation, c'est leur besoin, on ne parle pas des mêmes services.

Pascale PUIBASSET : il y a aussi une demande locale, il y a aussi une vie au nord de la commune. IL a a beaucoup d'aspects sociaux à prendre en compte.

Clarisse ORIOL : nous ne sommes pas gênés par les habitants de Rivalou, nous n'appartenons pas à la bourgeoisie visée. Vos arguments s'entendent, nous ne connaissons pas le dossier.

Marie-Claude LAMBERTO : si vous n'êtes pas éleveur vous ne pouvez pas résider sur votre exploitation, il y a donc des personnes intéressées.

Max VILLETES : c'est une des dernières chances pour certains de posséder une maison à la campagne.

Laurent VEYRIES : j'ai du mal à entendre vos propos même si je suis de la campagne, nous avons un avis différent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ** (4 abstentions : Katy DE OLIVEIRA – Clarisse ORIOL – Jean TKACZUK – Laurent VEYRIES)

9. Foncier – Acquisition des parcelles S1578 et S1579 – Autorisation de signature

Conformément aux débats présentés lors des orientations budgétaires, la commune souhaite réaliser une extension des ateliers municipaux.

Cette extension serait potentiellement réalisée au moyen d'un espace photovoltaïque, afin de minimiser l'investissement de la commune et intégrer le projet dans une démarche de

création d'énergies renouvelables.

La faisabilité technique conditionnera bien entendu la réalisation du projet selon cette procédure. Toutefois, le besoin d'extension étant avéré, un élargissement de l'emprise foncière communale est nécessaire.

Après la réalisation des travaux de viabilisation de l'arrière de la ZAC de l'Albarette, la Communauté d'Agglomération a procédé à un nouveau découpage des lots. La commune a fait part de son souhait de se porter acquéreur des espaces à l'arrière de la parcelle accueillant à l'heure actuelle les ateliers.

Au regard du découpage parcellaire de la ZAC, il paraît opportun d'acquérir les parcelles références S1578 et S1579 présentées dans le plan annexé.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées S1578 et S1579 reprises dans le plan annexé auprès de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, d'une surface cumulée de 2 005 m², au prix de 24 060 €, soit 12 € HT le mètre carré.
- De dire que cet achat est conforme à l'évaluation des services de France Domaine en date 15 février 2022 et à la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2017 fixant les prix des zones d'activité communautaire.
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- De désigner l'office notarial de maître Gardelle, domicilié route de Salvagnac 81310 Lisle-sur-Tarn, afin de rédiger les documents afférents à cette affaire.
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Laurent VEYRIES : c'est lié à la rénovation de la salle Salvat puisque du stockage doit être déplacé ?

Mme le Maire : c'est avant tout un outil de travail. Actuellement c'est sordide et indigne. Nous avons accueilli un personnel féminin et c'était vraiment très compliqué.

Laurent VEYRIES : est-il prévu un stockage en eau ?

Mme le Maire : tout à fait, tout le monde se réveille dorénavant pour stocker de l'eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

10. Administration Générale – Dénomination de voies publiques

Afin de faciliter l'acheminement du courrier et de permettre aux résidents de pouvoir explicitement se domicilier sur certaines voies communales, il est demandé au conseil municipal :

- De dénommer la voie présentée dans le plan annexé :
 - Chemin de la Costo
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

11. Administration Générale – Pôle d'échange multimodal – Dénomination

Les travaux d'aménagement du Pôle d'échange Multimodal sont en voie de finalisation. Sa mise en service au 1^{er} septembre 2022 a permis de rationaliser les transports sur la commune tout en offrant des services supplémentaires au lillois.

Afin de marquer cette entrée de ville et cet équipement important, il convient de nommer cet espace.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De nommer le pôle d'échange multimodal « Pôle d'échange du RABISTEAU ».
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

12. Administration Générale – Motion contre la fermeture du passage à niveau n°30

Par courriel en date du 15 août 2022, la commune était informée par la société INGEROP d'une mission qui lui avait été confiée par SNCF Réseau pour la réalisation d'une étude visant à la suppression du passage à niveau n°30.

Ce passage à niveau, situé au lieu-dit « La Pisse », est traversé par une voie de desserte extrêmement utile au monde agricole, en plus de l'utilité indéniable pour les habitants du secteur.

La réflexion menée par SNCF réseau, dont la seule finalité est économique et financière, ne

tient pas compte des contraintes des habitants du territoire et des conséquences qu'une telle décision aurait sur leur vie quotidienne.

Outre des prolongements de trajets à contre-courant des réflexions actuelles visant à limiter l'usage des véhicules, la fermeture du PN 30 entraînerait la nécessité pour bon nombre d'engins agricoles d'emprunter la RD988, créant des zones de danger très importantes pour l'ensemble des usagers.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De s'opposer fermement et définitivement à la fermeture du passage à niveau n°30, situé au lieu-dit « La Pisse ».
- De dire que cette motion sera adressée à SNCF réseau ainsi qu'à Madame la Présidente de la Région Occitanie et à Monsieur le Préfet du Tarn.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette affaire à **L'UNANIMITÉ**.

13. Informations et questions diverses

Philippe MAYERAS : voilà bientôt un an que j'ai décidé de partir seul. Cela m'a permis d'observer et d'analyser. J'ai donc pris la décision de rejoindre le groupe majoritaire, cela me permettra de pouvoir prendre des décisions et de suivre davantage de projets pour le bien de notre commune.

~

Katy DE OLIVEIRA : Le 22 septembre, une publication a été déposée sur le compte Facebook de la commune. Elle présente la soirée offerte par les élus et organisée en l'honneur des employés de mairie et de l'agglomération. Dans la mesure où tous les élus n'ont pas été avertis de l'organisation de cette soirée, ni même conviés, doit-on en déduire que les élus de la majorité l'ont financée sur leurs propres deniers.

Mme le Maire : Dans la fonction de maire il existe des rituels ; notamment celui du repas annuel offert.

Mon prédécesseur avait fait le choix d'offrir, après le vote du budget, un repas aux élites de la commune.

Pour ma part dès 2014 j'ai souhaité que l'effort consenti par le maire se porte pour les petites mains de la commune.

C'est donc ainsi qu'avec mes collègues élus nous offrons un repas aux communaux et intercommunaux qui travaillent au service des Lislois.

Je finance l'intégralité du repas et mes collègues participent aux mises en bouche et entrées.

Nous précisons que nous avons utilisé l'espace des ateliers sans qu'il y ait eu un dédommagement pour occupation du domaine communal, à vous de voir....

~

Laurent VEYRIES : Pourrions-nous faire un point sur la rentrée scolaire de nos écoles primaires et du collège en termes d'effectif, d'encadrement et de conditions d'accueil (bâtiment).

Florence ROBERT :

LES EFFECTIFS

- ELEMENTAIRE : 217 dont 5 ULIS sur les 12 places
- MATERNELLE : 116 avec réouverture d'une classe 5/6
- total : 333
- SACRE COEUR : 90 élèves soit Maternelle : 33 / Primaire : 57

Les perspectives démographiques :

- creux démographique (l'Agglo a perdu 10% d'enfants)
- mais attraction du territoire, donc nouvelles familles qui augmentent les effectifs d'où réouverture d'une classe en mater
- et Étude par l'Agglo des possibilités d'extension

LE CONTEXTE SANITAIRE / NIVEAU SOCLE

LA RESTAURATION

Le socle rend toujours impossible le brassage. L'école du Sacré Cœur assure la restauration sur place avec l'accompagnement Agglo et mairie

Toujours plus d'enfants accueillis : 80 au SC et 270 au public, beaucoup pour un démarrage déjà (l'an dernier 300 sur la majorité de l'année)

Maternelle = 90

Élémentaire = 180 mais tous inscrits

L'ALAE

Nombre max les matins = 84

Soirs = 86

Pour les mercredis = 43 (sur 48 places).

L'ALSH

On a fait le plein sur les vacances, avec une liste d'attente moins importante

LES TAP (temps d'activité périscolaire)

Toujours une large gamme d'activités à découvrir, merci aux deux bénévoles (rugby et athlétisme)

ATELIERS : Maternelle = 6 et Élémentaire = 13

Grand nombre d'enfants : Maternelle : 88 et Élémentaire : 187

LES TRAVAUX et LES EQUIPEMENTS :

- poursuite par l'Agglo du numérique dans les écoles
- en attente du cabinet d'architecte pour la rénovation du pôle 1886, les visiophones, le rehaussement de la clôture, une sortie Élémentaire à sécuriser, pour le réaménagement de l'entrée de la maternelle
- A l'étude : un préau en maternelle

L'Amicale

Merci pour leur engagement avec une AG qui a réuni beaucoup de participation des parents

- Succès du vide grenier (plus de 150 exposants, le prochain durant le WE pascal), du loto, partenariat renouvelé avec Maya, création d'un sac M et Élémentaire, fête des écoles...
- Financement de sorties pédagogiques ou d'intervenants

LES RPE

Se structurent pour l'Agglo : avec adresse mél et mise en réseau sur le bassin, production d'une plaquette résumant les RI cantine, TAP, ALAE, ALSH et donc le fonctionnement du péri et extrascolaire

LE COLLEGE

Dans le creux démo et avec un apport moindre de nouveaux arrivants

Baisse des effectifs et fermeture de classe qui implique une hausse des effectifs à 30 collégiens par salles, plus les AESH

384 sur 14 divisions => 3 troisièmes, 3 quatrièmes, 4 cinquièmes et 4 sixièmes

Plus la Section ULIS

Section Hand : on fait le plein - 42 - avec une forte demande et une liste d'attente => élèves de l'extérieur, cela fait du bien

Résultats DNB : 95,4% soit stable alors qu'en baisse partout : Académie à 90%

LA CRECHE

Attention en tension déjà mais moins que Gaillac et Rabastens d'où la priorité Agglo sur leurs agrandissements d'ici à la fin du mandat. Mais nous verrons les tensions augmenter avec nos programmes immobiliers

Baisse du nombre des ASMAT, profession en crise (- 18% cette année, - de 5ans)

Augmentation des demandes de MAM : 1 sur notre territoire

LE RPE : Relais Petite Enfance

Ses missions se développent, nous passons Toujours partenariat avec l'association gaillacoise l'Île aux Parents pour l'accompagnement à la parentalité avec la PMI (protection maternelle et infantile) et les ASMAT

L'Accueil Jeune

Une élue déléguée à l'Agglo, Claire Villeneuve et l'embauche d'un coordonnateur en cours.

L'animatrice intervient sur le collège durant la pause méridienne et toujours les mercredi après-midi au château Bellevue.

LES GRANDS CHANTIERS AGGLO

- *Fusion des grands textes directeurs pour n'avoir qu'un doc : le PEC (projet éducatif communautaire, 2023/2028)*
- *nouvelle CTG : Convention territoriale globale (2023/2028) qui prend en compte tous les services aux familles et nous apporte donc les subventions CAF (plus de 6M €)*
- *l'harmonisation tarifaire : des repas, des activités péri et extra scolaires*
- *la politique jeunesse qui va passer à l'action*

Grève de jeudi 29 : personnel restauration et toutes les ATSEM en grève, 1 ATSEM et 1 animateur en maladie. Les parents invités à chercher leurs enfants à 12h et les ramener à 13h35.

La séance est levée à 20h33.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 30 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Florence ROBERT



Procès-verbal

Le Maire

Maryline LHERM

